



**Le Kazakhstan, second producteur mondial, et gros consommateur d'amiante chrysolite, a ouvert ses portes pour la première fois à un débat public sur les dangers de l'amiante pour la santé, lors d'une Conférence Internationale.**

***Un évènement historique selon WECF, Women in Europe for a Common Future***

Astana/Utrecht, le 27 avril 2009 –**Pour la première fois dans l'histoire du Kazakhstan, les représentants du Gouvernement et de l'Industrie de l'amiante ont mené un débat public avec des experts scientifiques, des représentants de l'OMS, et des organisations non gouvernementales. Jusqu'à présent aucune information publique sur les risques sanitaires liés à l'utilisation de l'amiante n'est disponible au Kazakhstan.**

**La Conférence Internationale d'Experts de Haut Niveau sur le thème « Amiante et POPs – politiques et pratiques au Kazakhstan et dans l'Union Européenne » s'est tenue à Astana, du 20 au 21 Avril et réunissait 75 participants qui ont débattu de stratégies en matière d'amiante et de POPs, polluants organiques persistants.**

**Les participants ont adopté une Résolution recommandant au gouvernement du Kazakhstan la mise en place d'un Programme National d'Elimination de l'Amiante et des maladies qui y sont liées, proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé.**

**L'amiante au Kazakhstan**

L'amiante est un sujet sensible au Kazakhstan. Quelques 220.000 tonnes métriques y sont produites chaque année. A l'heure actuelle les matériaux contenant de l'amiante sont utilisés sans restriction dans les lieux publics comme les hôpitaux, les écoles et les crèches, ou dans toutes sortes de matériaux; pourtant l'introduction récente de l'Ecocode RK pourrait déboucher sur de premiers contrôles. Le Kazakhstan est l'un des principaux producteurs d'amiante chrysolite au monde, et les informations concernant les risques pour la santé de la population kazakhe ne sont pas disponibles.

**Les risques pour la santé**

Kaisha Athakanova, présidente du réseau d'ONG environnementales kazakhes Eco-Forum, commente l'évènement : « Cette résolution commune est un grand pas pour le Kazakhstan, puisque jamais auparavant le problème des dangers potentiels de l'amiante chrysolite n'avait fait l'objet d'un débat public ouvert ». Il n'existe pas de seuil de sécurité sur les effets cancérigènes de l'amiante chrysolite.

Ivan Ivanov de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a quant à lui souligné que récemment le Centre International de Recherches sur le Cancer (CIRC) a reconfirmé la classification de l'amiante chrysolite comme cancérogène pour l'homme (groupe 1) et confirmé que l'amiante chrysolite cause des mésothéliomes et des cancers du poumon, du larynx et des ovaires. Les deux organisations ont conclu qu'il existe des alternatives plus sûres pour tous les usages de l'amiante chrysolite et qu'il est très difficile de contrôler l'exposition à l'amiante, particulièrement à cause de contraintes en termes de ressources, et reconnu qu'il est très difficile de désamianter lorsque l'amiante est déjà présent.

C'est pourquoi le Secrétariat de l'OMS a conclu que la stratégie la plus efficace pour éliminer les maladies liées à l'amiante était d'arrêter d'utiliser l'amiante chrysolite et les autres types d'amiante. Par ailleurs, la 95<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le Travail a adopté une résolution sur l'amiante appelant à mettre fin à l'utilisation de toutes les formes d'amiante. L'OIT (Organisation Internationale du Travail) estime en effet à environ 100.000 le nombre de décès des suites des maladies liées à l'amiante dans le monde.

Les discussions qui ont eu lieu au cours de la conférence ont révélé l'existence d'un problème concernant le manque d'informations publiques accessibles dans le pays sur l'importation, l'exportation, la production et la gestion de l'amiante et des matériaux qui en contiennent. Le compromis entre préoccupations en matière de santé et d'environnement d'une part et considérations économiques d'autre part doit faire l'objet d'un débat ouvert et participatif, avec utilisation de méthodes complètes de mesure des coûts-bénéfices pour la société- en termes de santé, d'environnement, de technologie et d'aspects sociaux.

### **L'amiante en Europe occidentale**

C'est le nouveau Vice-ministre de l'Environnement, Mr Majit Turmagambetov qui présidait la section de haut niveau de la seconde journée de conférence, au cours de laquelle le président de la Délégation de la Commission européenne pour le Kazakhstan, Norbert Jousten, a fait part de son soutien à la conférence, ajoutant que plus d'informations sur l'amiante étaient nécessaires pour permettre une amélioration de l'environnement des habitants du Kazakhstan. L'ambassadeur français, Mr Alain Couanon, a comparé la situation du Kazakhstan à celle de son pays qui avec 40 autres a interdit l'utilisation de l'amiante, indiquant que la mortalité due à l'amiante en France avait dépassé 35.000, et pourrait même aller jusqu'à 50 à 100.000. Il a aussi souligné que l'amiante était la première cause de cancer professionnel en France.

L'ambassadeur des Pays-Bas, Mr. Klaas van der Tempel a expliqué que son pays était un grand utilisateur d'amiante – bâtiments, freins, routes, sols – en dépit des premières mises en garde dès 1932 sur le rôle de l'amiante dans des maladies et la reconnaissance de l'asbestose en 1949. Les Pays-Bas ont réglementé l'amiante en plusieurs étapes : une première interdiction de l'amiante « bleu » en 1997 suivie en 1998 d'une interdiction de tous les types d'amiante, pour tous usages, y compris l'amiante « blanc » ou chrysolite. Mais le problème est loin d'être réglé, car les coûts élevés associés à l'utilisation d'amiante dans le passé commencent seulement à apparaître. Les coûts des traitements médicaux et du désamiantage au Pays-Bas vont atteindre 32 milliards d'euros avec un pic de mortalité due à l'amiante prévu pour 2015. Des études ont montré que si les Pays-Bas avaient mis en place des mesures d'interdiction de l'amiante dès les premiers signes clairs montrant des problèmes, dans les années 30, 34.000 vies auraient pu être sauvées.

### **La Convention de Rotterdam**

Le Directeur Général du Ministère de l'Environnement allemand, Mr. Alexander Nies, a quant à lui souligné que «Plus de 40 pays ont déjà interdit la production et l'utilisation d'amiante chrysolite à cause des preuves de sa cancérogénicité pour l'homme. Pour des pays comme le Kazakhstan qui continuent d'avoir une industrie de l'amiante chrysolite, il est d'une importance cruciale de mettre en place des mesures de gestion des risques. Inscrire l'amiante chrysolite sur la liste de la Convention de Rotterdam serait un moyen de soutenir la diffusion de l'information concernant les risques pour les pays importateurs et leur permettrait de prendre des décisions pour protéger leurs citoyens, sur la base des informations dont ils disposeraient.»

Le Secrétaire exécutif de la Convention de Stockholm et de la Convention de Rotterdam, le Dr. Donald Cooper, a expliqué les bénéfices qu'aurait une inscription de l'amiante chrysolite sur la liste des substances soumises à consentement préalable en connaissance de cause de la Convention de Rotterdam, notamment l'échange d'informations entre les pays exportateurs et importateurs d'amiante, et l'opportunité pour le gouvernement kazakh de dialoguer avec ses partenaires commerciaux.

### **La Résolution d'Astana sur l'amiante**

La résolution adoptée au cours de la conférence contient 4 recommandations émises par les participants à l'attention du gouvernement de la république du Kazakhstan :

- Mettre en place une transparence par un **accès à l'information et une sensibilisation** portant sur tous les aspects du problème de l'amiante,
- Discuter de la pertinence du **développement d'un profil national pour l'amiante au Kazakhstan**, en vertu des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Organisation Internationale du Travail, prenant en compte les spécificités du pays,
- demander à l'industrie de l'amiante chrysolite un **rapport complet sur les systèmes de gestion des risques qu'ils appliquent**, y compris les mesures de protection des travailleurs et du public (dans un processus incluant une participation publique, la prise en compte des groupes plus vulnérables et du principe de précaution),
- Débattre sur la base des résultats d'études supplémentaires, y compris celles soutenues par l'OMS et l'OIT, de la pertinence **d'inclure l'amiante chrysolite dans l'Annexe 3 de la Convention de Rotterdam**.

Sascha Gabizon, Directrice de Women in Europe for a Common Future (WECF) explique : «Voir que les habitants des villages du Kazakhstan, dans lesquels nous mettons en œuvre des projets d'eau potable et d'assainissement, découpaient des plaques d'amiante dans leurs jardins, avec des enfants qui jouaient autour, nous a fortement dérangés. Je suis heureuse que cette conférence ait permis de faire un premier pas dans la sensibilisation au plus haut niveau concernant les besoins de protéger la population kazakh de l'exposition aux fibres d'amiante cancérogènes. J'ai l'espoir que dans un laps de temps très court, le gouvernement kazakh entreprendra de réglementer les déchets à base d'amiante, l'utilisation de l'amiante à la maison et en interdira l'utilisation comme matériau de construction dans les écoles et les crèches. ».



La Conférence d'experts "Amiante et POPs – Politique et Pratique au Kazakhstan et dans l'Union Européenne" a été organisée par le réseau WECF- Women in Europe for a Common Future- réseau européen d'organisations environnementales et féminines, et son organisation partenaire au Kazakhstan Eco Forum. Elle a été financée grâce au soutien de la Représentation de la Commission Européenne au Kazakhstan et du Ministère de l'Environnement allemand.

Contact: Alexandra Caterbow, [alexandra.caterbow@wecf.eu](mailto:alexandra.caterbow@wecf.eu)